



Orthophonie (*mandat*)

Dépistage :

- Faire des observations en classe (particulièrement en maternelle 4 ans et 5 ans) afin de dépister les élèves pouvant éprouver des difficultés (retard ou trouble) de langage.

Soutien conseil :

- Sur demande d'un enseignant ou de la direction, faire une ou des observations en classe dans le but de faire des recommandations concernant un élève en lien avec son expertise. Formule ses recommandations par écrit et en transmet copie à l'enseignant concerné et à la direction.
- Participer aux rencontres multi pour les élèves où son expertise est demandée. Fait des recommandations.
- Coordonner ou participer à l'élaboration des plans d'intervention pour les élèves ciblés. Doit tenir compte de la politique école concernant les plans d'intervention.

Interventions curatives (niveau 3) :

- Intervenir auprès d'élèves dont le niveau 3 d'intervention est nécessaire.
- Tenir à jour et fait suivre à la direction, le formulaire « service d'orthophonie 20xx - 20xx ».

Autres :

- Conseiller la direction d'école, sur le mandat confié au service d'orthophonie.
- Exécuter toutes autres tâches confiées par la direction

Documents de référence :

- Plan d'intervention (politique de l'école N.-D.-Lourdes)
- Formulaire « service d'orthophonie 20xx - 20xx ».